

Christian Bataille : « Faisons confiance au Parlement »



Pour le député du Nord Christian Bataille, sur le dossier Baby Loup, *« il convient de rappeler l'importance de la loi dans les conditions d'application du principe de laïcité dans la République et notamment le respect de la liberté de conscience dans des organismes en charge d'une mission d'intérêt général »*. Concernant l'Observatoire de la laïcité qui *« lors de sa création a suscité beaucoup d'espoirs auprès des associations laïques »*, le parlementaire estime qu'il *« adopte aujourd'hui une*

position décevante qui nous renvoie vingt ans en arrière. Seule la loi, d'ailleurs votée à la quasi unanimité, sur les signes et tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, a permis d'assurer le respect de la neutralité du service public d'enseignement ». Pour le député du Nord, il faut légiférer *« comme le propose le texte adopté par le Sénat à travers la proposition de loi Laborde et comme l'avait exprimé auparavant le président de la République qui déclarait en mars dernier : "Là où il y a une mission d'intérêt général, il doit y avoir une règle" »*. Christian Bataille, qui est par ailleurs président de la Fraternelle parlementaire, estime que *« c'est en fermant les yeux sur ces réalités, au prétexte que regarder en face les problèmes ferait monter les extrêmes, que les républicains de toutes sensibilités laisseraient s'installer une société multiculturelle, mosaïque de communautés en lieu et place d'une République de citoyens libres et égaux. Le sursaut s'impose, le Parlement peut y contribuer »*.